



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 3 février 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2026-1359-11A

« Règlement 2026-1359-11A modifiant le règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly visant à ajouter des objectifs et des critères d'évaluation pour un projet de lotissement et de préciser le traitement des unités d'Habitation accessoire (UHA) détachées »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 3 février 2026

Par la MRC: 17 février 2026

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 23 février 2026

Me Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 2026-1359-11A

Je soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 23 février 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 23^e jour du mois de février 2026.



Me Nancy Poirier
Greffière